



ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et appuyé par M. Zacharie-Cloutier-Julien et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée

Période de question  
Rés. #5737-02-22  
Fermeture

Aucune question

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement à 19h42 de procéder à la fermeture de la séance du conseil.

Adoptée.

---

Michaël Otis,  
Maire.

---

Fanny Veilleux  
Dir. gén. adj., Secrétaire-trésorière adjointe.